



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE  
NATIONALE : *service des ressources humaines ;  
sous-direction du recrutement et de la formation ;  
bureau de la reconversion.*

**DÉCISION N° 41470/DEF/GEND/RH/RF/RCV  
portant abrogation d'un texte.**

*Du 16 mars 2006.*

NOR D E F G 0 6 5 0 4 3 6 S

---

*Texte abrogé :*

Circulaire 19700/DEF/GEND/P du 28 avril 1993  
(BOC, 1996, p. 2477 ; BOEM 651) et son  
modificatif du 13 août 1996 (BOC, p. 3347).

*Mot(s) clef(s) :* BULLETIN OFFICIEL DES  
ARMEES

*Classement dans l'édition méthodique :* n.i.BOEM

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 14.

---

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

Circulaire 19700/DEF/GEND/P du 28 avril 1993  
(BOC, 1996, p. 2477 ; BOEM 651) relative à l'attribu-  
tion des congés de fin de services aux militaires de la  
gendarmerie nationale et son modificatif du 13 août  
1996 (BOC, p. 3347).

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général, sous-directeur du recrutement et de la for-  
mation,*

Bernard MOTTIER.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE  
NATIONALE : *service des ressources humaines ;  
sous-direction du personnel ; bureau des études  
générales.*

**ERRATUM à la circulaire n° 35680/DEF/GEND/  
RH/ETG du 27 décembre 2005 (BOC, p. 459)  
modifiant la circulaire n° 69000/DEF/GEND/RH/  
ETG du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 2451 ;  
BOEM 651) relative aux chaînes de notation des  
militaires de la gendarmerie.**

*Du 16 mars 2006.*

NOR D E F G 0 5 5 3 3 6 2 Z

---

*Mot(s) clef(s) :* NOTATION — GENDARMERIE

*Classement dans l'édition méthodique :* n.i.BOEM

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 15.

---

Dans l'entre-deux barres.

Avant la rubrique : « Précédent modificatif »,

Ajouter la rubrique suivante :

« *Pièces jointes :*

Deux annexes ».